



En exercice : 58
Présents : 49
Votants : 49

Séance du 18 septembre 2023

Le Dix-huit Septembre Deux Mille Vingt-Trois à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 12 Septembre 2023, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVEILLE
CRAON

CUILLÉ
DENAZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

TRIDON Fabrice, suppléant
MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
/
VALLÉE Jacky, titulaire
TISON Hervé, titulaire
COUËFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien,
MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
/
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie,
PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires
/
GOHIER Odile, titulaire
/
BERSON Christian, titulaire
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LECOT Gérard, titulaire
CHADELAUD Gaétan, titulaire
JULIOT Thierry, titulaire
JUGÉ Joseph, titulaire
BRÉHIN Colette, titulaire
CHANCEREL Philippe, titulaire,
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
GENDRY Daniel, titulaire
RESTIF Vincent, titulaire
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENNAIS Norbert, PELLUAU Philippe, titulaires
BARBÉ Béatrice, titulaire
CLAVREUL Yannick, titulaire
PENE Loïc, titulaire
GAUCHER Olivier, titulaire
GARNACHE Claude, suppléant
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : DEROUET Loïc (Astillé), SORIEUX Vanessa (Brain-sur-les-Marches), LÉPICIER René-Marc (CONGRIER), BANNIER Géraldine (COURBEVEILLE), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), DESHOMMES Catherine (Cuillé), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), GUILLET Vincent (St Aignan-sur-Roë), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet).

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte),

Membres titulaires ayant donné pouvoir : /

Secrétaire de Séance : Éluë Mme MANCEAU Laurence, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2023-09/112 : EAU/ASSAINISSEMENT

Séance du : 18 septembre 2023

OBJET 2023-09/112 : EAU/ASSAINISSEMENT

AUTORISATION POUR LE LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LA MISE EN PLACE D'UNE STATION D'ALERTE SUR LA RIVIÈRE LA MAYENNE

M. Richard CHAMARET, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau et Assainissement, rappelle au Conseil communautaire que l'usine des eaux de la Roche capte les eaux de la rivière La Mayenne afin de produire de l'eau potable.

Ce captage est soumis à d'éventuelles dégradations de l'eau durant certaines périodes de l'année ou en cas de pollution accidentelle.

Afin de s'assurer de la qualité de l'eau pompée et afin d'avoir un temps de réaction suffisant en cas de dégradation de l'eau de La Mayenne, le Pôle Eau et Assainissement a évalué, en lien avec l'Agence Technique Départementale de l'EAU, que la mise en place d'une station d'alerte en amont du point de captage (*prise d'eau*) serait pertinent.

Cette station serait située au niveau de l'écluse de Neuville (à 2,5 km en amont de la prise d'eau) et permettrait d'analyser des paramètres identiques à ceux mesurés en entrée de l'usine. Ces paramètres sont les suivants :

- Turbidité.
- Hydrocarbure.
- Conductivité.
- Oxygène.
- pH.

De plus, afin d'obtenir une meilleure vision de l'eau à traiter, et selon le coût que cela représentera, il est proposé d'ajouter « en option » 2 autres paramètres. Ceux-ci sont les suivants:

- Algues par l'intermédiaire de pigments ou autres indicateurs des cyanobactéries.
- Matières organiques.

Le coût estimé de cette station d'alerte est de 70 000 € HT, subventionné à 50% par l'Agence de l'Eau Loire - Bretagne (AELB) et à 30% par l'ATD'EAU soit un reste à charge de 14 000 € HT pour la CCPC.

Sur proposition du Conseil d'exploitation en date du 05 septembre 2023,
Considérant l'avis favorable du Bureau en date du 11 septembre 2023,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (49 votants)

- ⇒ **AUTORISE** le lancement une consultation, dans le cadre d'une procédure adaptée, en vue de la mise en place d'une station d'alerte sur la rivière La Mayenne.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à solliciter les subventions auprès des divers organismes.
- ⇒ **CHARGE** la commission marchés publics de procéder à l'analyse d'offres.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à signer le marché à venir, et toutes autres pièces afférentes à ces dossiers.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 26 septembre 2023

Pour extrait conforme,

Le Président,
Christophe LANGOUËT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20230918-DELIB202309112-DE

Accusé certifié exécutoire

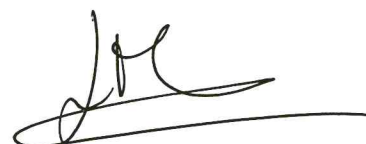
Réception par le préfet : 29/09/2023

Affichage : 29/09/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Le secrétaire de séance,
Laurence MANCEAU



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be "LM", corresponding to the name Laurence MANCEAU mentioned in the text above.